

**Compte rendu des délibérations de la séance du 05 octobre 2021
du conseil municipal**

Affiché le 07 octobre 2021

Secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Angèle LIPPOLIS.

Date de convocation : 1^{er} octobre 2021 - Date d'affichage de la convocation : 1^{er} octobre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 22 - Nombre de présents : 16 - Nombre de votants : 22

DCM N°1 : Finances – Convention de participation de l'ARS Grand Est au financement du centre de vaccination de Courcelles-Chaussy

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention en annexe de la présente délibération pour le remboursement des frais éligibles par l'ARS, **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite convention, **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour intervenir dans cette affaire.

DCM N°2 : Finances – Budget principal 2021 – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de modifier les prévisions budgétaires comme suit :

Article	Nature	Dépenses INVESTISSEMENT	Recettes INVESTISSEMENT	Chapitre
2031	Frais d'études	- 25 000 €		20
2315	Installations, matériel et outillage techniques	25 000 €		23
Totaux		0		

DCM N°3 : Changement de lieu de réunion du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de modifier son lieu de réunion, qui sera désormais la salle de réception du complexe de la salle polyvalente.

CR Décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation (article L 2122-22 du CGCT, DCM 4 du 09 juin 2020) :

Néant

COURCELLES-CHAUSSY, le 06 octobre 2021

Le Maire,

Luc GIAMBERINI